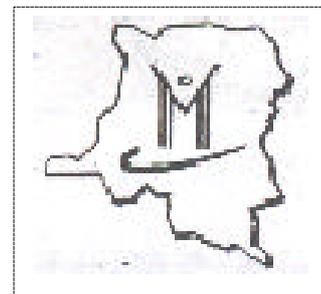


ASADHO/KATANGA

Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme
African Association for the defence of Human Rights



COMMUNIQUE DE PRESSE N° 012 / 2005

« Les crimes de guerre de KILWA doivent être punis. »

L'ASADHO/Katanga reste préoccupée par le manque de volonté du Gouvernement de transition de faire réprimer les auteurs des crimes de guerre de KILWA.

Pour rappel, en date du 14 octobre 2004, la cité de Kilwa avait été occupée par une trentaine de personnes légèrement armées sous le commandement de feu Alain KAZADI MUKALAYI du Mouvement Révolutionnaire pour la Libération du Katanga, MRLK en sigle.

Le 18 octobre 2005, ladite cité a été totalement reprise, sans résistance, par les troupes de la 62^{ième} Brigade des Forces Armées de la RD Congo (FARDC), qui avaient délibérément commis des actes d'exécutions sommaires; de pillages; de viols; d'arrestations et détentions arbitraires; d'extorsions; etc...à l'encontre de la population civile, sous le commandement du colonel Adémar ILUNGA. Il y a eu violation systématique des règles et coutumes de la guerre consacrées par les Conventions de la Haye de 1907, de Genève de 1949 et les protocoles additionnels qui prescrivent respectivement la conduite des hostilités, la protection des personnes civiles et de leurs biens.

Il sied de noter que la société ANVIL MINING² avait mis à la disposition des FARDC un avion et des véhicules qui ont permis non seulement la reprise rapide de la cité de KILWA, mais aussi le transport des biens pillés par les forces gouvernementales. En agissant ainsi, la société ANVIL MINING a posé un acte de participation aux violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire commises à KILWA.

Par ailleurs, d'après plusieurs témoignages recueillis par l'ASADHO/Katanga, Monsieur KATUMBA MWANKE³, administrateur d'ANVIL MINING, s'était rendu en hélicoptère, le

¹ ONG apolitique de défense et de promotion des droits humains ; Affiliée à la Commission internationale des Juristes (CIJ, Genève), à l' Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT, Genève), à la Fédération Internationale des ligues et associations des Droits Humains (FIDH, Paris), à la Coalition pour la Cour pénale internationale, membre de l'AFRONET et SAHRINGON (Réseaux des ONG de l'Afrique australe), à l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme (Ouagadougou); dotée du statut d' Observateur à la Commission Africaine des Droits de l' Homme et des peuples. Dispose d'un bureau de liaison auprès des institutions internationales à Genève/Suisse.

**ASADHO/KATANGA, B.P.909, Tél : 97032984, 0818153407, 98849436 ; E-Mail : asadhokat@ic-lubum.cd
Commune de Lubumbashi, Avenue KAPENDA, N°565 Angle MOBUTU
ASADHO/KIN. AV. De la Paix, N°12, Kinshasa/Gombe, tél./Fax : 243.12.21653, B.P. 16737, KINSHASA 1**

² ANVIL MINING exploite le gisement minier en forte teneur de cuivre et argent dans le village de Dikulushi situé à 55 Km de Kilwa et utilise le port de Kilwa pour assurer l'évacuation de ses produits miniers vers la Zambie.

³ Monsieur KATUMBA MWANKE, ancien Gouverneur de la province du Katanga, ancien Ministre d'Etat à la Présidence est impliqué dans les pillages des ressources minières en RD Congo en complicité avec certaines sociétés minières étrangères. Il a été suspendu par le Président Joseph KABILA en novembre 2004 pour son implication dans le Rapport du Panel de l'ONU relatif aux pillages des ressources minières de la RDC, et puis nommé comme Secrétaire du gouvernement. Il est actuellement Ambassadeur itinérant du Président Joseph KABILA.

Financé par l'Ambassade des Etats-Unis à Kinshasa.

16 octobre 2005, sur l'île zambienne de SHIMBA située à plus ou moins sept kilomètres de Kilwa, afin de s'assurer de l'efficacité de la contre offensive menée par les FARDC.

Malgré la gravité de ces crimes et l'identification de leurs auteurs dans son rapport de janvier 2005⁴, l'ASADHO/Katanga, comme les victimes, est scandalisée de constater que le Gouvernement de transition ne fait pas engager des poursuites judiciaires contre lesdits auteurs⁵. Et toutes les démarches qu'elle a effectuées auprès des autorités politiques, administratives et judiciaires pour obtenir les poursuites des auteurs desdits crimes, dont sa lettre N° 57/JCK/Asadho/Kat/05 du 14/05/2005 adressée à l'Auditeur Supérieur Militaire du Katanga, se sont avérées infructueuses⁶.

Cet état de chose démontre que le Gouvernement de transition n'est pas engagé dans la lutte contre l'impunité.

Eu égard à ce qui précède, l'ASADHO/Katanga recommande :

➤ ***Au Gouvernement :***

- D'ordonner des poursuites judiciaires contre tous les auteurs des crimes graves commis en octobre 2004 à Kilwa dont le colonel Adémar ILUNGA, ainsi que la société ANVIL MINING afin de se conformer à ses engagements internationaux.
- De diligenter une mission d'enquêtes pour déterminer le rôle que Monsieur KATUMBA MWANKE a joué lors desdits événements.

Fait à Lubumbashi, le 1^{er} juillet 2005

ASADHO/Katanga

⁴ Lire à ce propos le **Rapport sur les violations des droits de l'homme commises à Kilwa au mois d'octobre 2004** de l'ASADHO/Katanga, janvier 2005.

⁵ Le Gouvernement n'a fait mener qu'une seule action contre 12 personnes et conjoints accusés de provocation et participation au mouvement insurrectionnel mené par feu ILUNGA KAZADI devant le Tribunal Militaire de Garnison de Lubumbashi/Kipushi sous le RMP N° 0617/NDM/04 et qui a soldé par de lourdes condamnations.

⁶ Lire les communiqués de presse de l'ASADHO/Katanga no 002/2005 et 004/2005 respectivement des 31/01/2005 et 07/03/2005.